



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service Eau – Risques

Affaire suivie par : Thomas DELUGIN
pôle Risques

☎ : 04.93.72.74.15

✉ : thomas.delugin@alpes-maritimes.gouv.fr

📁 : Tende\PPR-Mvt\
consultations_PPA\
note_présentation-TA.odt

PPR DE TENDE

Note de présentation du dossier d'enquête publique

1) Coordonnées du maître d'ouvrage :

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau Risques – Pôle Risques
CADAM – 147 route de Grenoble
06286 Nice cedex 3

2) Objet de l'enquête publique :

Par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2010, un plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit sur la commune de Tende.

La direction départementale des territoires et de la mer a été chargée d'instruire la procédure d'élaboration de ce PPR et le laboratoire de Nice du CETE Méditerranée - aujourd'hui CEREMA - a réalisé les études techniques.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet va être soumis pour avis aux personnes publiques associées devant être consultées, avant sa mise à l'enquête publique en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement.

3) Raison de la prescription et caractéristiques du projet :

La prescription du PPR sur la commune de Tende résulte de l'existence du risque de mouvements de terrain et de la probabilité de conséquences pour la population. Cette prescription s'appuie notamment sur le retour d'expériences sur les événements passés concernant les aléas recensés sur la commune.

C'est pourquoi un arrêté préfectoral datant du 19 juillet 2010 prescrit l'élaboration du PPR mouvements de terrain.

En outre, compte-tenu de ce retour d'expériences, la priorité de l'étude s'est portée sur une partie du territoire de la commune recouvrant les secteurs urbanisés délimités par le contexte naturel (relief, entités géologiques et hydrologiques homogènes).

Périmètre d'étude du PPR



La commune de Tende ne possède pas, à ce jour, de carte réglementaire des risques naturels valant PPR.

La zone d'étude du PPR couvre les quatre grands secteurs géographiques répartis de long des principales vallées de la commune : les villages de Tende et de Saint-Dalmas de Tende, les hameaux de Viévola au nord, de Castérino à l'ouest et de Granile au sud.

La définition technique des différents phénomènes naturels existant sur la commune constitue le premier acte de la procédure. Ces phénomènes sont :

- les éboulements / chutes de pierres et de blocs ;
- les glissements de terrain ;
- les ravinements ;

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- le rapport de présentation avec, en annexe, la carte des enjeux, la cartes des pentes et la carte géologique ;
- la carte de qualification des aléas de la commune présentée sur fond topographique à l'échelle 1/10000 ;
- le zonage réglementaire présenté sur fond cadastral à l'échelle 1/5000 ;
- le règlement, qui définit les interdictions ou les prescriptions à mettre en œuvre sur les parcelles intéressées en fonction de leur exposition et de la nature des phénomènes naturels auxquels elles sont soumises.

4) Raisons pour lesquelles le projet de PPR a été retenu

Afin de protéger les personnes et réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées.

Le projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la commune de Tende élaboré conformément au code de l'environnement, a cette vocation. L'objectif de cette procédure est le contrôle du développement dans les zones exposées aux mouvements de terrain.

Le plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la commune de Tende ayant été prescrit avant le 1er janvier 2013, le projet de PPR n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DIRECTION-G 3659

Frédéric MAC KAIN